

Transmission d'entreprise : un nouveau relais de croissance avec la CCIFTE

Dans le cadre de la convention de partenariat signée le 28 janvier 2013 entre la CCIFTE (Compagnie des Conseillers en Investissement, Finance et Transmission d'Entreprise) et l'Ordre des Experts-Comptables, Gilles de Courcel, présidente de la CCIFTE, et Pierre Préjean, président du comité Transmission/Evaluation du Conseil Supérieur, font toute la lumière sur cette nouvelle collaboration.

Quels sont les principaux freins aujourd'hui à la transmission d'entreprise ?

Gilles de Courcel : Je pense que nous pouvons en identifier quatre. En premier lieu, je mentionnerai la morosité du climat économique actuel. En tant que conseil, il faut s'assurer que la transmission s'effectue avec une entreprise qui va pouvoir vivre : en effet au-delà de la transmission à titre onéreux, il va bien falloir s'endetter un minimum, payer les frais financiers et rembourser le capital. L'absence de croissance suffisante est donc un réel frein à la transmission d'entreprise. Deuxième obstacle, l'instabilité de doctrine fiscale, même si le secrétaire d'État au Budget a annoncé qu'elle ne bougerait plus pour la période à venir. Troisième point qui est assez préoccupant, c'est la moindre appétence des industriels et des investisseurs étrangers pour les entreprises françaises. Enfin, j'ajouterai un dernier point, sur lequel je pense que les experts-comptables ont un vrai rôle, c'est l'absence d'un marché organisé ; or un marché qui n'est pas transparent est un marché qui se grippe assez facilement.

Pierre Préjean : Le premier frein pour les experts-comptables est, à mon sens, le manque de formation sur la transmission d'entreprises ; aujourd'hui, l'expert-comptable n'a pas le temps de s'investir sur cette mission nouvelle. Le second point, c'est cette frilosité à aborder le sujet. De nombreux confrères ne souhaitent pas aller sur le terrain de la transmission de peur de perdre le dossier. Je pense que le Conseil Supérieur doit faire un effort de

communication pour expliquer aux confrères que si nous n'allons pas sur le terrain de la transmission, nous perdrons quand même les dossiers concernés.

Qu'est-ce qu'un CIF ? Quelle est sa mission ?

G.de C. : Les conseillers en investissement, professionnels libéraux, sont soit des anciens experts-comptables, soit des anciens ingénieurs d'entreprises industrielles, ou des anciens banquiers ; ils ont tous eu l'habitude de croiser des opérations d'achats et de ventes d'entreprises. Deux profils se différencient : une population qui a l'habitude de travailler sur des mandats d'achats, spécialisée pour trouver des cibles pour un acheteur. A l'inverse, d'autres sont spécialisés dans la vente, et notamment dans l'évaluation d'entreprise. Aujourd'hui, les CIF ont dû rejoindre des associations professionnelles, et ont dû s'adapter à un cadre réglementé avec des contrôles qualité et des formations obligatoires. Ce regroupement de CIF a conduit également à définir les bonnes pratiques du marché et finalement à essayer de démasquer les mauvais professionnels.

P.P. : Il est très important pour notre profession de travailler avec des professionnels qualifiés, régulés et qui sont organisés en réseau avec un contrôle qualité et de la



Gilles de Courcel



Pierre Préjean

formation. C'est une profession qui comprend le chiffre, qui a une éthique et une déontologie qui nous parlent.

Quelles missions conjointes peuvent réaliser un expert-comptable et un CIF ?

G.D.C. : La première mission, qui me paraît indispensable, est d'accompagner et de sensibiliser le chef d'entreprise, vendeur ou acquéreur, dans la compréhension globale et la dimension de l'opération. Acheter ou vendre une entreprise reste une étape d'exceptionnelle dans la vie d'une entreprise. Sur ce point, le CIF va apporter des explications techniques, quand l'expert-comptable se focalisera sur la dimension entreprise. Deuxième point réalisable conjointement : les approches d'évaluation. Le CIF connaît la vérité des transactions, et peut discuter avec objectivité de la dimension prix, à laquelle le chef d'entreprise est très sensible.

P.P. : Je pense que notre profession doit être pro-active dans l'initiation de transmission d'entreprise. Nous connaissons le quotidien du chef d'entreprise, et la profession se doit d'être à ses côtés pour le faire réfléchir à une transmission, à une croissance externe... Très vite, l'expert-comptable doit intégrer un CIF à cette réflexion, notamment pour définir la stratégie à adopter. ■